

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU de la séance du 06 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué le trente juin deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire.

**Date d'affichage de la convocation : 30 juin 2023**

**Présents** : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY - Mme Martine FAUCHARD – MM. Antoine ORCIL – Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETECHER – Patrice PAVAGEAU – Franck CORNEVIN – Mme Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU – Grégory THEPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – M. Baptiste SORIN – Mme Sylvia CORDEL

**Procuration** : Mme Iracème GONCALVES a donné pouvoir à Mme Martine FAUCHARD – Mme Valérie TARDY a donné pouvoir à Mme Christelle SAUVAGET – M. Mathieu ROBIN a donné pouvoir à M. Baptiste SORIN.

**Absents** : M. Fabien GUIBRETEAU – Mme Aurélie GAZEAU

Arrivée de Mme Martine FAUCHARD à 20h39, après la délibération n°46.07.23.

**Secrétaire de séance** : M. Sébastien PAVAGEAU

**Assistait également à la réunion** : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services.

#### ORDRE DU JOUR

- 46.07.23 INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE – ANNEE 2023
- 47.07.23 SOLIDARITÉ FINANCIÈRE
- 48.07.23 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023 AU BENEFICE DE L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS
- 49.07.23 SOUSCRIPTION POUR TRAVAUX AU « 8, RUE JACQUELINE AURIOL »
- 50.07.23 SOUSCRIPTION POUR TRAVAUX AU « 2, RUE JACQUELINE AURIOL »
- 51.07.23 SOUSCRIPTION POUR RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX USÉES AU « 29, RUE MARIA MONTESSORI »
- 52.07.23 MANIFESTATION D'INTERET POUR LE TERRAIN PERRAY

#### **ENVIRONNEMENT**

- RESTITUTION : REUNION D'INFORMATION « GIEC REGIONAL ET BIODIVERSITE » DU 15 JUIN
- PROJET D'AMENAGEMENT DES ANCIENNES LAGUNES

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- DECISIONS DU MAIRE
- POINT SUR LA MODIFICATION N°3 DU PLUI
- RESTAURATION DU PONT DU PEPLU PAR LE CONSEIL GENERAL DE VENDEE
- DESIGNATION DU REFERENT LAÏCITE
- SITE SAINT SAUVEUR
- ÉVENEMENTS DE L'ÉTÉ

-----

Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal par M. le Maire, en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme M. Sébastien PAVAGEAU en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 juin 2023 a été adopté à l'unanimité.

-----

## FINANCES

### 46.07.23 – INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE – ANNEE 2023

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

M. le Maire propose de verser une indemnité de gardiennage de l'Eglise pour l'année 2023 à M. le Curé de ROCHESEVIERE.

Il est indiqué que le plafond indemnitaire a été revalorisé de 3,5 % en 2023 suite à la hausse de l'indice de rémunération des fonctionnaires. Le taux annuel maximum est donc désormais fixé à 496,09 euros pour un gardien résidant dans la commune.

Compte-tenu de l'ancienneté de la dernière valorisation, M. le Maire propose d'allouer le montant maximum autorisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **ATTRIBUE** à M. le Curé de Rocheservière, l'indemnité de gardiennage de l'Eglise fixée à 496,09 euros pour l'année 2023,

➤ **PRECISE** que les crédits seront imputés sur le chapitre 011 c/6282.

20h39 : Arrivée de Mme Martine FAUCHARD.

### 47.07.23 – SOLIDARITÉ FINANCIÈRE

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, pour atténuer les effets du PLUi qui a réparti les zones d'activité économique sur le territoire et modifié la répartition de la richesse fiscale entre les communes, un modèle de solidarité financière entre communes avait été approuvé pour la période 2020-2022.

Ce modèle de répartition prévoyait un volet contribution des communes, versé à Terres de Montaigu, garante du système, et un volet répartition, versée à chaque commune par majoration de leur part de droit commun de FPIC.

Compte tenu de la sortie probable du bénéfice du FPIC à court terme et de l'échéance de la précédente convention, un nouveau modèle de solidarité a été étudié pour la période 2023-2026.

La contribution au fonds de solidarité financière entre les communes correspond à 50% du produit issu de la croissance des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties situées en zones d'activité économique.

La croissance des bases est observée entre 2021 et l'année de référence du calcul. Il y est appliqué le taux moyen pondéré de 16,78 %.

La contribution au fonds est versée à Terres de Montaigu, garante du système et chargée de la redistribution entre les communes.

M. le Maire précise que suivants les nouveaux critères pour la Dotation de Solidarité Communautaire, la commune de Rocheservière reversera 6925 € et percevra en échange 51793 €, ce qui représente 44868€ pour l'année 2023. Il rappelle également que pour l'année 2022, la commune avait touché 37 608€.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le modèle de solidarité financière entre les communes membres de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de reversement de taxe foncière sur les propriétés bâties.
- **PREVOIT** les crédits budgétaires nécessaires au chapitre 014 Atténuation de produits et au compte 739216 Reversements conventionnels de fiscalité (*commune en M14*) ou au chapitre 014 Atténuation de produits et au compte 739215 Reversements conventionnels de fiscalité (*commune en M57*).

#### **48.07.23 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2023 AU BÉNÉFICE DE L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

M. le Maire expose :

Pour fêter le centenaire du Centre d'incendie et de Secours de ROCHESEVIERE, l'Amicale des sapeurs-pompiers organise de nombreuses animations pendant le weekend des 22 et 23 septembre 2023.

Pour accompagner ce temps fort, il est proposé au conseil municipal de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'Amicale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle 2023 de 1 000 euros à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers,
- **PRÉCISE** que le crédit nécessaire est inscrit au compte budgétaire 6574 - chapitre 65 « autres charges de gestion » du budget général 2023,
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

#### **49.07.23 – SOUSCRIPTION POUR DES TRAVAUX AU 8 RUE JACQUELINE AURIOL**

*Rapporteur : Joël OIRY, 1<sup>er</sup> adjoint*

M. Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des réseaux, expose :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC de la Caillonnière, la commune de ROCHESEVIERE a pris en charge, pour le compte de Mme Denise PINEAU – propriétaire du 8 rue J. AURIOL – la pose d'un aco drain.

Le montant des travaux réalisés s'élève à 1 110 euros HT soit 1 332 euros TTC.

Il est proposé de facturer à Mme Denise PINEAU la somme de 1 332 euros correspondant aux travaux réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de facturer la somme de 1 332 euros TTC à Mme Denise PINEAU domiciliée au 8 rue Jacqueline Auriol – 85620 ROCHESEVIERE.
- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser les démarches nécessaires au traitement de ce dossier.

### 50.07.23 – SOUSCRIPTION POUR DES TRAVAUX AU 2 RUE JACQUELINE AURIOL

*Rapporteur : Joël OIRY, 1<sup>er</sup> adjoint*

M. Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des réseaux, expose :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAC de la Caillonnière, la commune de ROCHESERVIERE a pris en charge, pour le compte de M Matthieu LANDREAU et Mme Marion ROUX – propriétaires du 2 rue J. AURIOL – la pose d'un aco drain.

Le montant des travaux réalisés s'élève à 1 110 euros HT soit 1 332 euros TTC.

Il est proposé de facturer à M Matthieu LANDREAU et Mme Marion ROUX la somme de 1 332 euros correspondant aux travaux réalisés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DECIDE** de facturer la somme de 1 332 euros TTC à M Matthieu LANDREAU et Mme Marion ROUX domiciliés au 2 rue Jacqueline Auriol – 85620 ROCHESERVIERE.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à réaliser les démarches nécessaires au traitement de ce dossier.

### 51.07.23 – SOUSCRIPTION POUR RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAUX USEES AU 29 RUE MARIA MONTESSORI

*Rapporteur : Joël OIRY, 1<sup>er</sup> adjoint*

M. Joël OIRY, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des réseaux, expose :

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC de la Caillonnière, la commune de ROCHESERVIERE à réaliser des travaux de raccordement au réseau d'eaux usées pour desservir le terrain cadastré ZE 252 situé au 29 Rue Maria Montessori.

Il est proposé de facturer à Mme Ophélie DROUET, propriétaire de la parcelle située au 29 Rue Maria Montessori, le coût de ces travaux soit la somme de 468,60 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DECIDE** de facturer la somme de 468,60 euros TTC à Mme Ophélie DROUET domiciliée au 15 le chemin 44650 CORCOUE SUR LOGNE.

➤ **AUTORISE** M. le Maire à réaliser les démarches nécessaires au traitement de ce dossier.

### 52.07.23 - MANIFESTATION D'INTERET POUR LE TERRAIN PERRY

*Rapporteur : M. Bernard DABRETEAU, Maire*

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il serait souhaitable de manifester l'intérêt de la commune pour la parcelle cadastrée AD 398 d'une surface de 245m<sup>2</sup> propriété de M. Jean PERRY jouxtant l'école Gaston Chaissac afin de créer une issue de secours pour cet établissement scolaire.

M. le Maire fait part aux élus de l'intérêt de cette parcelle afin d'y aménager un espace vert pour l'école et une sortie de secours supplémentaire côté des classes maternelles. De plus, si le terrain est mis en vente, M. le Maire informe les élus que la commune pourrait aller jusqu'à préempter suite à une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner).

Il est proposé que M. le Maire prenne contact avec les ayant droits de M. Jean PERRY afin d'échanger sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **AUTORISE** M. le Maire à manifester auprès des ayants-droits de M. Jean PERRYAY l'intérêt de la commune pour la parcelle cadastrée AD 398.

## ENVIRONNEMENT

### RESTITUTION : REUNION D'INFORMATION « GIEC REGIONAL ET BIODIVERSITE » DU 15 JUIN

*Rapporteur : M. Antoine ORCIL, 3<sup>ème</sup> Adjoint*

M. Antoine ORCIL restitue les échanges de la réunion/débat organisée par le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) régional et le CPIE Logne et Grandlieu le 15 juin dernier à Machecoul-Saint-Même.

Cette soirée était ouverte à tous (habitants comme entreprises, collectivités, associations), et souhaitait mettre en évidence les enjeux Climat et biodiversité pour le territoire Sud Loire Atlantique/Nord Vendée.

M. Antoine ORCIL commente les diapositives remarquables et éclairantes sur la situation actuelle du territoire. Il explique également les projections des chercheurs avec les 4 scénarios élaborés au moment des accords de Paris.

### RESTITUTION : COPIL PROJET ANCIENNES LAGUNES

*Rapporteur : M. Antoine ORCIL, 3<sup>ème</sup> Adjoint*

M. Antoine ORCIL informe l'assemblée qu'un comité de pilotage s'est tenu le 27 juin dernier, dans le cadre du projet d'aménagement des anciennes lagunes.

Il présente aux élus quelques esquisses de l'étude du Cabinet ICÉO, en charge du dossier.

M. Antoine ORCIL précise que l'étude va démarrer prochainement et que le sujet sera réabordé lors du prochain conseil municipal du 14 septembre prochain.

## INFORMATIONS DIVERSES

### DECISIONS DU MAIRE

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les décisions prises dans le cadre de la délégation accordée (article L.2122-22 du CGCT).

| N° DÉCISION | DATE       | OBJET  |
|-------------|------------|--|
| 007-2023    | 12/06/2023 | Mission de Maîtrise d'œuvre "aménagement de la ZAC de la Caillonnaière " tranche 6 - phase ferme et phase conditionnelle : attribution du marché au GROUPEMENT ADAUC - 44300 NANTES pour un montant de 73 500 euros HT. <ul style="list-style-type: none"><li>• Tranche ferme : 50 800 euros HT</li><li>• Tranche conditionnelle : 22 700 euros HT</li></ul> |
| 008/2023    | 15/06/2023 | Programme de travaux de voirie 2023 : attribution du marché à l'entreprise COLAS France établissement GADAIS - 44116 VIEILLEVIGNE pour un montant de 121 142 euros HT.   |

## POINT SUR LA MODIFICATION N°3 DU PLUi

M. Laurent BERTAUD, adjoint en charge de l'urbanisme informe de la modification du PLUi en cours portant sur le changement de zonage d'un ancien site industriel SMCM de 0,45 ha environ pour permettre d'y installer de l'habitat intermédiaire et collectif. La modification du PLUi est pilotée par Terres de Montaigu.



## RESTAURATION DU PONT DU PÉPLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL

M. Joël OIRY, adjoint informe l'assemblée de la réunion de présentation du projet de restauration du pont du Péplu qui s'est tenue le 16 juin dernier avec les services du Département.

Il s'agit d'un :

- Important programme de consolidation et de restauration
  - Il est nécessaire de renforcer le pied et l'intérieur des arches par l'injection d'un produit.
  - Maintenir la palette du pont par du ferrillage.
  - La chaussée de la route sera rabaissée, il y aura la mise en place de caniveaux de chaque côté.
  - Un nettoyage et re jointage des pierres avec enduits gratté.
- Démarrage prévisionnel des travaux à la mi-octobre 2023.
- 5 mois de travaux dont 3 mois de fermeture à la circulation

## DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT LAÏCITÉ

M. le Maire rappelle le cadre juridique et l'objectif de désigner un référent laïcité. Il précise qu'il doit aider les agents territoriaux à appréhender pleinement le sens et la portée du principe de laïcité et d'obligation de neutralité.

Le référent laïcité peut être **saisi par l'ensemble des agents** (dont les chefs de service) des collectivités et établissements publics du département de la Vendée.

Pour la commune de Rocheservière, ces référents sont désignés par le Centre de Gestion de la Vendée. Sont nommées :

- Odile GAUDIN, Directrice Générale du Centre de Gestion,
- Katia HERARD, Directrice Générale Adjointe du Centre de Gestion.

## SITE SAINT SAUVEUR

Mme Martine FAUCHARD annonce à l'assemblée que sous l'impulsion de la commune de Rocheservière, une Micro-Folie sera installée sur le site Saint Sauveur à l'automne 2023.

Elle ajoute que c'est un dossier qui est travaillé depuis plusieurs années maintenant, et qu'il a été officialisé lors du conseil d'agglomération du 26 juin dernier.

La micro-folie sera dotée d'un musée numérique, d'un espace de réalité virtuelle et d'un Fablab et participera à l'animation du territoire en favorisant l'accès à la culture sous toutes ses formes (arts visuels, musique, danse etc.). Ce sera une plateforme culturelle de proximité encadrée par le parc de la Villette et soutenue par le ministère de la Culture.

Dans un souci de cohérence et de synergie entre les acteurs culturels locaux, Terres de Montaigu a acté le déménagement de la médiathèque de Rocheservière dans les locaux du Site Saint-Sauveur. La médiathèque sera installée dans l'espace le plus vaste du bâtiment, actuellement occupé par les broderies de Nicole Renard.

La mise en service est prévue pour l'automne 2023 ou le début de l'année 2024.

Elle informe que le département de la Vendée se chargera de superviser le déménagement de la broderie de Mme Nicole RENARD. La broderie sera stockée sur le site et une réflexion sera menée pour une mise en valeur lors d'évènement ponctuel.

De plus, des cours d'arts graphiques pourront être donnés au sein du site pour le public.

M. le Maire remercie Mme Martine FAUCHARD pour sa persévérance sur ce dossier et notamment pour le transfert de la médiathèque sur le site Saint Sauveur.

## EVENEMENTS DE L'ÉTÉ

Mme Martine FAUCHARD rappelle aux membres du conseil que se tiendront plusieurs manifestations au cours de l'été :

- Terres de Jeux : Lundi 24 juillet 2023 de 15h à 18h – Pierre aux Lutins
- Maestro : Jeudi 3 août 2023 à 20h30 – Jardin de la Boulogne
- Les Ephémères

## REMERCIEMENTS ASSOCIATION CARRE

Pour rappel l'association CARRE, signifie : Collectif Aide aux Réfugiés de Rocheservière et Environs.

M. le Maire remercie le Président M. Franck CORNEVIN, mais également tous les membres de l'association pour leur implication, et le temps accordé. Il précise également qu'ils se sont occupés en particulier d'une famille ukrainienne qui vient de repartir dans son pays. Le travail effectué par les membres est remarquable, souvent dans l'ombre pour améliorer la vie de ces personnes.

M. le Maire donne la parole à M. Franck CORNEVIN afin qu'il puisse présenter l'association dont il est membre.

## PLANNING PRÉVISIONNEL CONSEILS MUNICIPAUX

M. le Maire rappelle les dates des conseils municipaux du 2<sup>nd</sup> semestre 2023.

- ↘ **Jeudi 14 septembre** 2023 à 20h30 en salle du Conseil Municipal
- ↘ **Jeudi 12 octobre** à 20h30 en salle du Conseil Municipal
- ↘ **Jeudi 16 novembre** à 20h30 en salle du Conseil Municipal
- ↘ **Jeudi 14 décembre** à 20h30 en salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante et une minutes.

Compte-rendu de séance du 6 juillet 2023 signé par :

Le secrétaire de séance,



Sébastien PAVAGEAU

Le Maire,



Bernard DABRETEAU